



**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS  
AU COMITE TECHNIQUE DE L'UNS**

Scrutin du jeudi 6 décembre 2018

**DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE**

Rappel : Nul(le) ne peut être candidat(e) sur plusieurs listes de candidats à une même élection.

Je soussigné(e),  Madame  Monsieur

Nom de famille : .....

Nom d'usage : .....

Prénom(s) : .....

Statut :  Agent titulaire  Agent non-titulaire

Corps et grade pour les fonctionnaires : .....

Etablissement d'affectation (nom et coordonnées complètes) : .....

.....

.....

déclare être candidat(e) à l'élection des représentants du personnel au Comité Technique de l'Université Nice Sophia Antipolis sur la liste de la ou des organisation(s) syndicale(s) suivantes :

.....

.....

Et certifie sur l'honneur remplir toutes les conditions légales et réglementaires pour pouvoir être candidat(e)<sup>1</sup>.

Fait à Nice, le  
Signature

**A transmettre avec la déclaration de candidature de liste à : Université Nice-Sophia Antipolis, DRH - Elections professionnelles, Grand Château, 28 avenue Valrose, BP 2135, 06103 NICE Cedex 2 avant le jeudi 25 octobre à 16H00, terme de rigueur.**

<sup>1</sup> Décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques (remplir toutes les conditions pour être électeur, ne pas être en congé de longue maladie, longue durée ou grave maladie, ne pas être frappé de rétrogradation, d'exclusion de fonctions non amnistiée ou non effacée du dossier, de certaines incapacités détaillées aux articles L.5 et L.6 du code électoral.